

Dakar, le 05 JAN. 2021

COMMUNIQUE

Objet : Rentrée académique des étudiants de la promotion 8 : démarrage des inscriptions administrative et pédagogique

L'Université virtuelle du Sénégal (UVS) informe tous les bacheliers nouvellement orientés (promotion 8), du démarrage effectif des inscriptions administrative et pédagogique à partir du **mercredi 06 janvier 2021**.

Pour rappel, ces inscriptions sont ouvertes aux bacheliers de 2020 qui d'une part, ont **confirmé (sur Campusen) leur orientation à l'UVS**, et d'autre part, ont **réglé (via les opérateurs de transfert agréés par Campusen) les droits d'inscription** dont le montant s'élève à **25.000 F CFA**.

Ces inscriptions s'effectueront selon les modalités ci-dessous :

- **étape 1 : pré-inscriptions (en ligne) à compter du mercredi 06 janvier 2021 à 13h.**

Compte tenu du contexte sanitaire et pour un strict respect des mesures barrières, le nouvel étudiant qui veut procéder à son inscription à l'UVS doit au préalable effectuer sa **pré-inscription en ligne**, puis **prendre rendez-vous (toujours en ligne) pour son inscription**. A cet effet, il doit se connecter sur le site <https://preinscription.uvs.sn>, puis suivre les instructions indiquées. Un guide a été conçu pour en faciliter l'utilisation. **Aucun étudiant ne pourra s'inscrire s'il n'a, au préalable, procédé à sa pré-inscription et pris rendez-vous.**

- **étape 2 : inscriptions administrative et pédagogique (en présentiel) à partir du mercredi 13 janvier 2021 à 08h30.**

Après avoir procédé à sa pré-inscription et obtenu un rendez-vous, le nouvel étudiant est invité à se présenter dans son Espace numérique ouvert (ENO) de rattachement, au jour et à l'heure indiqués (lors de sa prise de rendez-vous), pour s'inscrire administrativement et pédagogiquement. Il devra se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de son INE. Après son inscription, l'étudiant reçoit les informations et les documents suivants : (i) sa **carte d'étudiant**, (ii) son **attestation d'inscription**, (iii) son **adresse mail officielle**. A compter de son inscription, l'UVS communiquera avec l'étudiant uniquement à travers cette adresse institutionnelle qui doit être prioritairement utilisée par l'étudiant, pour toutes ses correspondances adressées aux services de l'UVS.

- **étape 3 : (facultative) souscription à la Mutuelle de Sante des Etudiants de l'UVS (MSE-UVS) : à compter du mercredi 13 janvier 2021.**

L'UVS recommande fortement aux étudiants de **souscrire à la Mutuelle de Santé des Etudiants de l'UVS (MSE-UVS)**. La MSE-UVS permet aux étudiants, en contrepartie de **frais d'adhésion annuels qui s'élèvent à 5.000 F CFA**, de **bénéficier d'une couverture santé** (prise en charge médicale à hauteur de 100% pour les consultations médicales et de 80% pour les frais médicaux). Le paiement de ces droits d'adhésion s'effectue également au niveau des ENO, lors de l'inscription administrative et pédagogique.

Le guide d'utilisation de la plateforme de pré-inscription et la liste des ENO sont joints au présent communiqué. Pour plus d'informations, contacter admission.bacheliers@uvs.edu.sn.

L'UVS souhaite la bienvenue aux nouveaux bacheliers, ainsi qu'une excellente année académique 2020-2021.

